



Edito

Chère Madame, Cher Monsieur,

En raison de la pandémie de coronavirus, notre village a vécu à l'heure du confinement et ce fut une situation soudaine et inédite à laquelle tous les habitants ont été confrontés.

Je tiens à saluer toutes les formes de solidarité qui se sont mises en place (associations ou individuelles) pour fabriquer notamment des masques pour les plus vulnérables d'entre nous.

Nous renouons avec une vie normale dans le respect des gestes barrières. Il est essentiel de porter le masque pour se rendre à la mairie, à l'école et chez les commerçants. Je compte sur vous !

La rentrée est toujours un moment important pour les familles et les enfants. La collectivité est très attentive au bien-être de la communauté éducative.

L'éducation nationale a publié un nouveau protocole sanitaire assoupli qui n'exige plus la distanciation physique dans les salles de classe. Il sera donc à nouveau possible de compter 25 élèves dans une salle de 40 m². Dans les classes, la cantine ou la garderie, la distanciation n'est également plus obligatoire, de même dans les cours de récréation. Les enfants à partir de 11 ans devront porter obligatoirement le masque.

La municipalité est attachée à la qualité des locaux et à leur entretien : les agents municipaux et les élu.e.s ont profité de la période estivale pour effectuer divers travaux afin que la rentrée soit agréable.

Prochainement, des travaux importants vont être engagés au carrefour de l'église avec la création d'un plateau surélevé et l'agrandissement du trottoir annexant le P'tit Mess pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à ce commerce.

La municipalité va engager rapidement des discussions avec l'école et la population pour la création d'un terrain multisports pour 2021.

Nous avons eu cette année, la visite « des gens du voyage » qui, comme à leur habitude, arrivent sans prévenir, occupent les terrains communaux et utilisent à volonté l'eau et l'électricité sans ou avec participation à la marge. Nous comprenons les désagréments engendrés, toutefois, la municipalité n'a aucun pouvoir pour refuser leur installation mais agit activement en sollicitant quotidiennement l'intervention des organes publics (forces de l'ordre, préfecture, députée...).

Je vous souhaite une bonne rentrée à tous et bonne réussite scolaire.

Grégory GONET, Maire

Elections municipales 2020

Le 15 mai 2020, Grégory GONET a été élu Maire de Messas.

En raison de la crise sanitaire, cette installation du conseil municipal, pour la période 2020-2026, a été organisée 2 mois après le scrutin du 15 mars à huis-clos.



Grégory GONET—Maire

Conseiller communautaire titulaire

Vice-président du Syndicat des eaux Baule-Messas



Pierre DELBART

1er Adjoint

Affaires Scolaires, Jeunesse, Culture
et de la Vie Associative

Conseiller Communautaire Suppléant



Clarence LOUSTRIC

2ème Adjointe

Affaires Sociales



Florence THÉVOT

3ème Adjointe

Cadre de vie et de la
Gestion du patrimoine



Nadine BLOUCLET



Sébastien BRUET



Thomas CUILLERIER



Thierry DUCHAMP



Christel GALLAND



Joël GORLEZ



Arnaud GRYZ



Murielle JOUIN



Claire QUISSAC



Didier MEURISSE



Nicolas SAMIN

Horaires de la Mairie

Conformément à notre profession de foi, nous nous sommes engagés à adapter les heures d'ouverture de la mairie aux besoins de la population. Dans ce cadre, un questionnaire vous sera envoyé dans les prochaines semaines pour que les nouveaux horaires soient applicables au 1^{er} janvier 2021.

Jusqu'à la fin de l'année les horaires de la Mairie sont les suivants :

- ◆ Lundi de 16h à 18h30
- ◆ Mardi de 10h à 12h
- ◆ Mercredi de 10h à 12h
- ◆ Jeudi de 15h à 17h
- ◆ Vendredi de 14h à 16h

Astreintes des élu.e.s

Depuis le 1^{er} août, vous pouvez contacter l'élu.e d'astreinte hors des horaires d'ouverture de la Mairie, **uniquement** pour un problème urgent, qui nécessite l'intervention d'un représentant de la commune.



LE NUMERO D'ASTREINTE :
06.86.84.44.38

Démocratie locale—participation aux commissions



La nouvelle municipalité souhaite associer les citoyens dans les commissions suivantes :

1. Commission gestion des affaires générales, (finances...);
2. Commission affaires scolaires, jeunesse, culture et vie associative ;
3. Commission affaires sociales ;
4. Commission gestion du patrimoine et du cadre de vie.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un des membres.

Elles préparent le travail et les délibérations du conseil.

Si la participation à une ou à plusieurs commissions vous intéresse, merci d'envoyer un mail à accueil@ville-messas.fr en indiquant :

- ⇒ Nom et prénom
- ⇒ Coordonnées (adresse, téléphone, e-mail).

Pour ceux qui ne peuvent pas envoyer de mail, merci de vous présenter en Mairie.

INFOS PRATIQUES

Recensement militaire

Pour vous inscrire ou recensement militaire, se munir des pièces suivantes : livret de famille, carte nationale d'identité valide, justificatif de domicile. Le recensement vous permettra l'inscription d'office sur les listes électorales.

Collecte des ordures ménagères



TOUS LES LUNDIS



TOUS LES VENDREDIS SEMAINES IMPAIRES

Si vous avez un couvercle cassé, contacter la CCTVL au
02 38 44 59 35

ANTS pour toutes vos demandes de carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte grise

Toutes ces formalités se font directement en ligne sur <https://ants.gouv.fr>

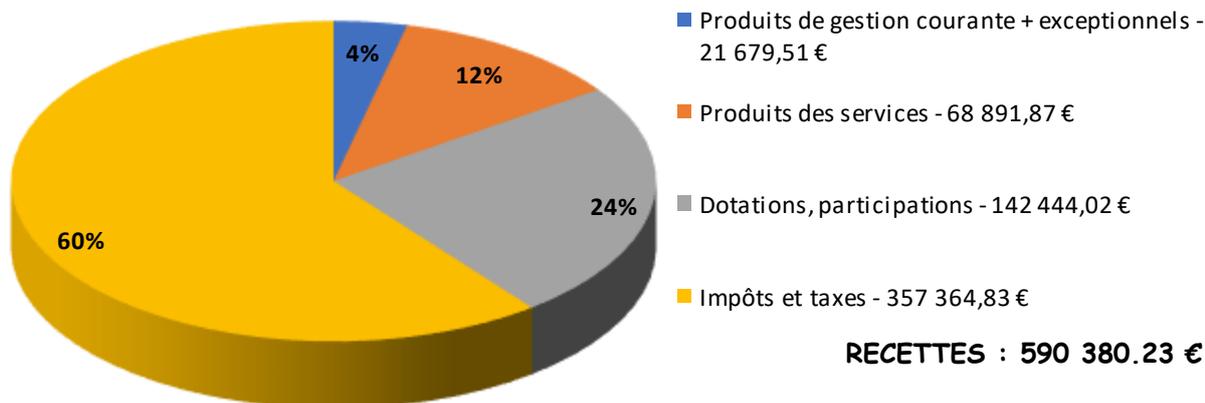
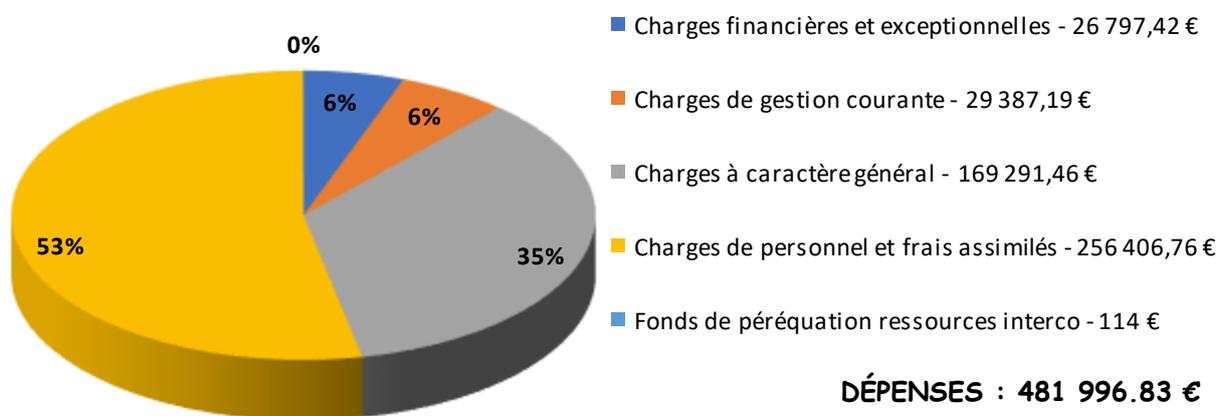
Pour les cartes d'identité et les passeports, un numéro de pré-demande vous est attribué par l'ants. Il vous suffit de prendre rendez-vous avec la mairie de Beaugency ou de Meung-sur-Loire pour finaliser votre demande et apporter (photos d'identité et relevé d'empreintes digitales).

Résultat comptable 2019

Le **compte administratif** d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée.

Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

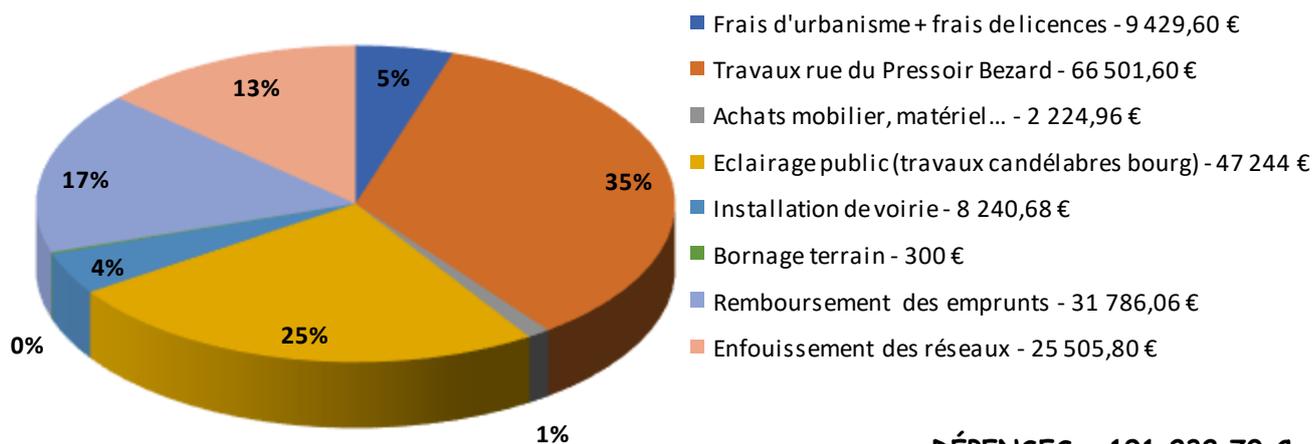


EXCEDENT 2019 : 108 383.40 €

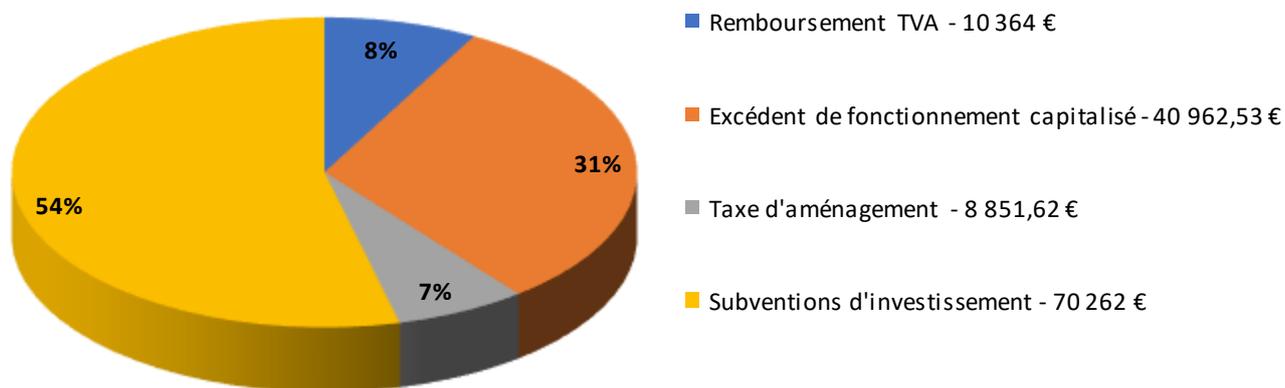
Résultat comptable 2019

Investissement

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.



DÉPENSES : 191 232.70 €



RECETTES : 130 440.15 €

DÉFICIT 2019 : 60 792.55 €

Résultat comptable 2019

Situation de la commune

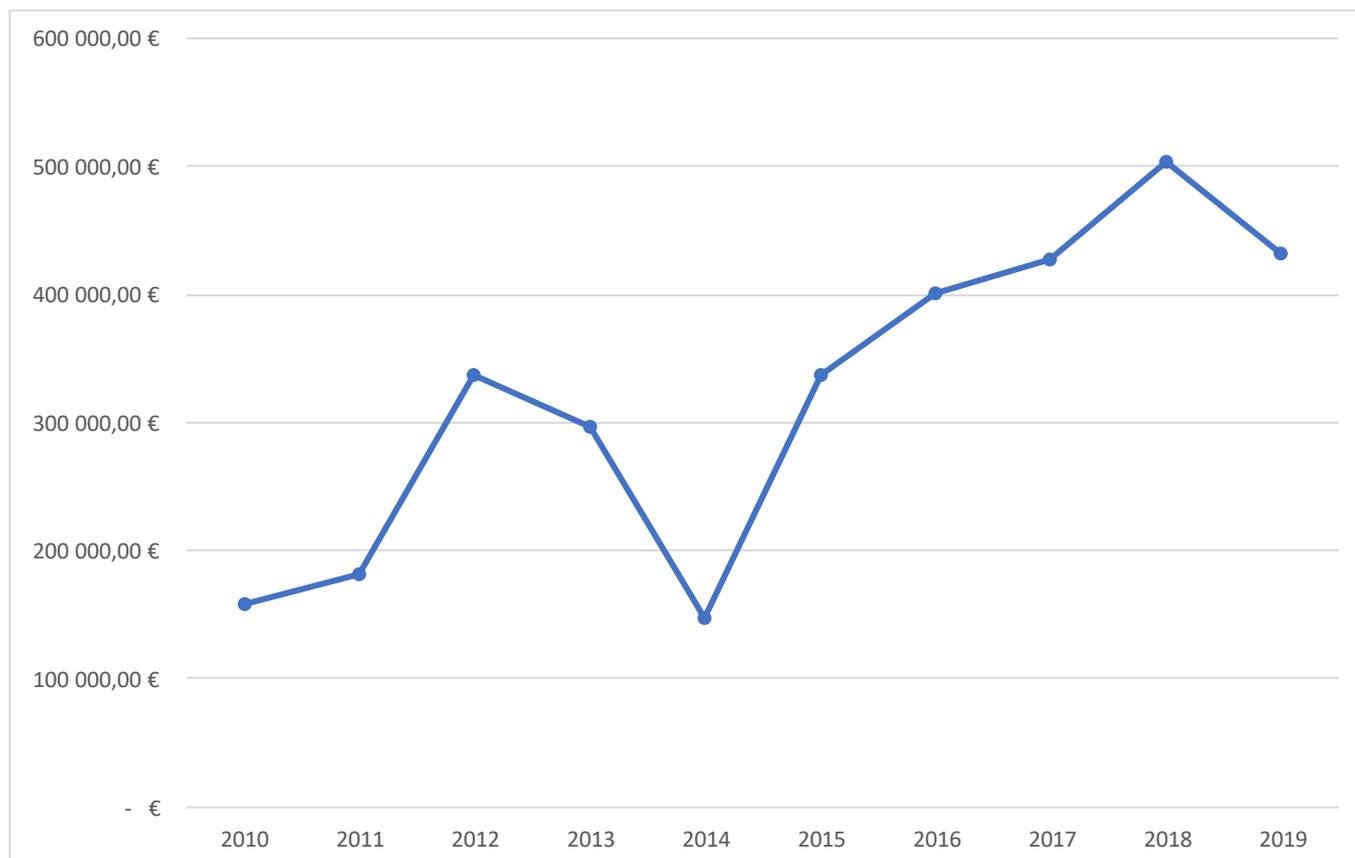
RÉSULTAT COMPTABLE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2019 : + 108 383,40 €
REPORT CUMULÉ DES EXERCICES ANTERIEURS : + 504 335.76 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE + 612 719.16 €

RÉSULTAT COMPTABLE DE LA SECTION INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2019 : - 60 792.55 €
REPORT DE L'EXERCICE 2018 : - 120 567.76 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE - 181 360.61 €

RESTES A RÉALISER DE 29 270.66 €

RÉSULTAT NET DE : + 460 629.53 €

Résultat par année

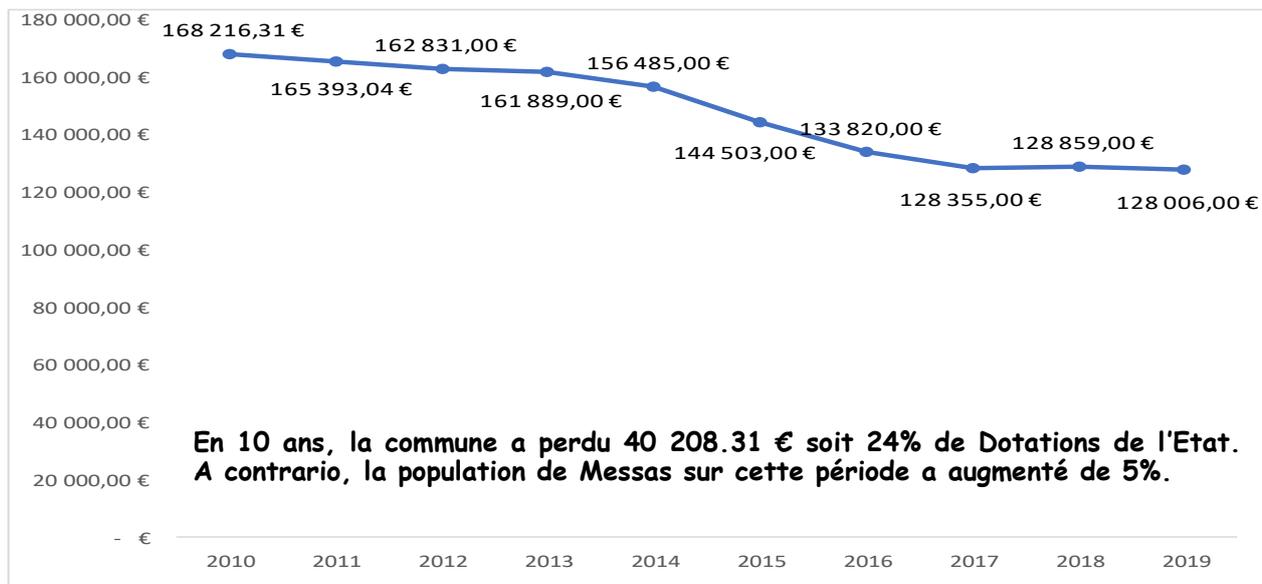


Budget 2020

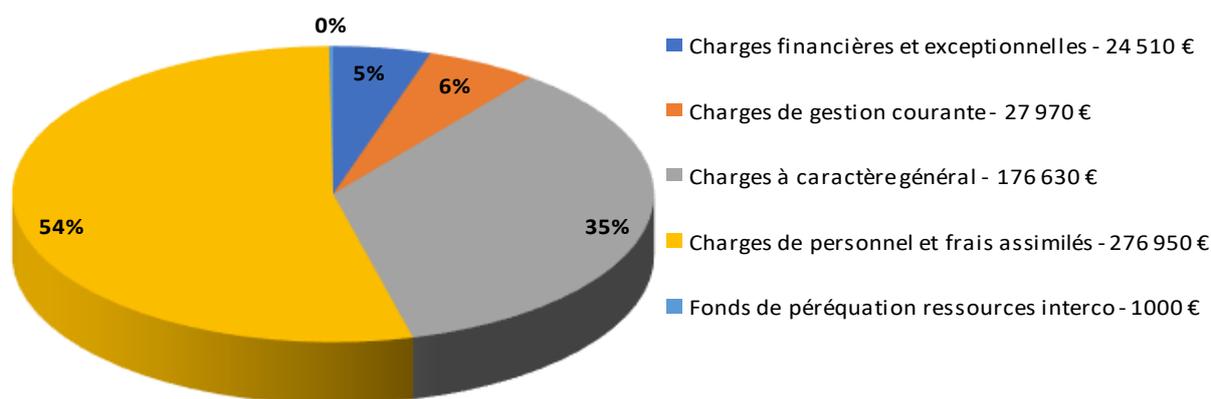
Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Si l'exercice budgétaire 2020 permet de poursuivre une dynamique d'investissement autofinancée (c'est-à-dire sans recours à l'emprunt), il est également le témoin du désengagement de l'Etat au travers la stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ainsi, le budget communal présenté ci-après s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, stagnation des dotations et le maintien de la qualité des services publics tout en poursuivant les investissements nécessaires en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.



La section fonctionnement du budget primitif 2020 s'élève à **498 060 €**.



Les principales dépenses de la section investissement :

- Remboursement des emprunts : **32 676 €**
- Frais réalisation de la révision du PLU : **11 223.20 €**
- Frais de licences informatiques : **5 000 €**
- Rénovation des bâtiments publics : **4 100 €**
- Achats de matériels, outillage : **5 614 €**
- Maîtrise ouvrage du carrefour de l'église : **7 080 €**
- Rue du Pressoir Bézard : **15 184.92 €**
- Travaux du carrefour : **80 000 € (estimatif)**
- Opérations d'ordre : **1 060 €**
- Déficit reporté : **181 360.31 €**
- Frais de raccordement de la salle des fêtes et des toilettes publiques : **3 700 €**

Propreté des rues

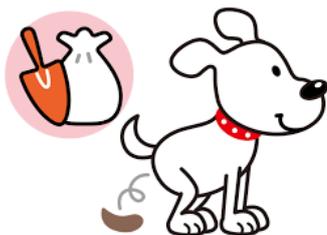


L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène.

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté.

- Que la voie soit publique ou privée, il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce.
- En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires seront tenus responsables.

Déjections canines



Afin de veiller à la propreté de ses espaces publics, la municipalité incite les propriétaires de chiens à faire preuve d'une bonne conduite. Ainsi, lorsque vous sortez votre animal, n'oubliez pas de vous munir d'un sac.

La municipalité envisage d'installer des distributeurs : Eglise, parc de l'école, stade et parc municipal...

Chaque propriétaire est responsable de son animal et doit contribuer au maintien de la propreté des espaces publics.

- ⇒ **Sachez que si vous ne respectez pas cette règle de civisme, vous serez passible d'une amende, dont le montant sera défini par un arrêté municipal.**

Élagage



Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

- Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

- Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur ces voies.

N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants.

Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes.

- Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.

Prochaine campagne de broyage le samedi 10 octobre de 8h30 h à 11h30

Respect de l'environnement



Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

Des dépôts sauvages sont fréquemment constatés en divers endroits du territoire et autour des conteneurs de recyclage.

- ⇒ **Ces incivilités inacceptables peuvent être sanctionnées par une contravention de 5^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction (loi du 15 juillet 1975).**

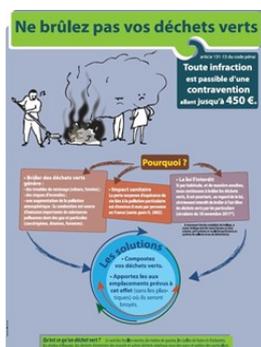
Les personnes témoins de telles pratiques sont invitées à les signaler immédiatement auprès de la Mairie de Messas et de la gendarmerie de Beaugency.

Respect de l'environnement



Il est interdit de brûler ses déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans son jardin (circulaire interministérielle du 18 novembre 2011).

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'une valorisation (compostage pour nourrir la terre de votre jardin/potager ou broyage pour obtenir du paillage naturel).



⇒ **Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**



Les activités de jardin et de bricolage génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Les jours en semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 20h. Les samedis, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h. Les dimanches et les jours fériés, les bruits sont autorisés que de 10h à 12h (d'après l'arrêté municipal du 4 juillet 2017).

Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores prolongées : musique trop forte, jeux de ballons, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur), etc... **sont également interdites.**

Les administrés qui ont des animaux, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Conciliateur de justice



En cas de conflits persistants après concertation, le conciliateur de justice est là pour trouver une solution amiable.

Il propose une issue alternative à des procédures judiciaires pouvant être complexes et coûteuses pour

Gratuitement, il peut être saisi par l'une des deux parties ou par le juge.

Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties.



Le Conciliateur de Justice

M. Christian FER

Espace Agora

59, Avenue de Vendôme—45190 Beaugency

Présent le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous.

christian.fer@conciliateurdejustice.fr

Halte aux incivilités

Le mot « civisme » désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit. Depuis quelques temps, des actes d'incivisme se multiplient dans la commune. Un comportement complètement inacceptable de certaines personnes qui ne respectent aucune règle.

- Il paraît anormal que les habitants, employés municipaux, élus découvrent chaque matin : des bouteilles de verre cassées autour des écoles, de la salle des fêtes, des abris de bus ;
- des débris laissés en vrac ;
- des dépôts sauvages ;
- des actes volontaires de détérioration sur certaines sépultures.

Rentrée scolaire



Le nouveau protocole de rentrée n'impose plus de distanciation sociale, en conséquence tous les enfants seront accueillis à plein temps à la rentrée ce mardi 1er septembre 2020.

Seuls les enseignants du primaire ont l'obligation de porter un masque, le libre choix est laissé aux enseignantes de maternelle et aux ATSEM de la

Futurs collégiens

Dans un contexte bien particulier et alors que les élèves ont repris le chemin de l'école, le Maire et le 1^{er} adjoint ont remis aux élèves de la classe de CM 2 un sac et une clé USB afin de bien préparer leur arrivée au collège.

Concert organisé par l'ASLM



L'association ASLM, avec la participation de la mairie et du conseil régional présente un concert avec Brigitte LECOQ.

"AGE TENDRE & MUSIC HALL" 60th -**
Formule piano/voix

Un florilège de chansons françaises puisé dans le répertoire des plus grands interprètes de 1961 à 1969.

Ni rock, ni yéyé et pourtant des ballades qui swingent et des slows incontournables de l'époque, pour un programme grand public à écouter ou à reprendre en chœur. Une création de l'Atelier de Nouchka Belline - Un duo professionnel -

Durée du spectacle 1h30 Brigitte Lecoq est une artiste de la région Centre Val de Loire, reconnue pour ses interprétations justes et émouvantes, de Barbara notamment. Elle est accompagnée par Jacky Delance, pianiste renommé, compositeur et chef d'orchestre.

Périscolaire



A titre expérimental, la garderie sera ouverte le matin à partir de 7 h 15, il n'y a pas de changement d'horaire pour le soir (rappel : 18h15).

Restaurant scolaire

La commune s'est inscrite dans un protocole pour développer les approvisionnements en produits locaux et les circuits courts et combattre le gaspillage.



Un groupe de travail au sein de la commission « affaires scolaires » sera constituée pour travailler sur les repas de la cantine.

Dimanche 25 octobre 2020 à 16h

(sous réserve des conditions sanitaires)

Salle des Fêtes

Entrée : 10€

Réservation : Daniel MOREAU

tél : 06. 87.68.18.82

Sortie-Dîner-Spectacle

Le 18 novembre à la Ferté-St-Aubin

Le mercredi 18 novembre 2020, la municipalité vous propose un dîner-spectacle à la Ferté-St-Aubin.

Le programme de « la Journée Rencontre 2020 », sera « Chansons françaises et l'humoriste Paulo ».

Renseignements et inscriptions à la mairie de Messas (au plus tard le 20 septembre). Un acompte vous sera demandé.

Places limitées.

Amicale Sports Loisirs Messas (ASLM)



Création de 2 nouvelles sections pour la saison 2020-2021 :

- **Gym enfants 5/6 ans**, animé par une éducatrice sportive professionnelle, le lundi de 18h00 à 18h45.
- **Yoga** animé par une professeure diplômée, à le lundi de 16h30 à 17h45 et le mercredi de 15h00 à 16h15.

Pour la saison 2020/2021, la Section Gym enfants sera partagée en 2 groupes :

- ♦ **Enfants de Petite et moyenne sections de maternelle** : le mercredi de 17h30 à 18h30
- ♦ **Enfants de Grande section maternelle et CP** : le lundi de 18h à 18h45

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Chantal Grandjean la responsable de la section, (06 79 14 02 78) ou Hélène Roisse pour les activités prévues pour la Grande Section-CP (06 19 41 38 72)

Le Hatha-Yoga : le yoga le plus pratiqué en Occident

Le Hatha-Yoga ou Hathayoga est un terme sanskrit. Ce type de yoga, par la pratique précise et rythmée de postures, permet au pratiquant une maîtrise du corps et des sens. Il trouve son origine dans des textes anciens.

Retrouver toutes les sections de l'ZSLM et horaires sur le site : <https://aslmessas.com/>

ASLM organise un forum le 5 septembre prochain de 14h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Messas pour vous présenter l'ensemble des activités.

Messas en Fête les 12 et 13 septembre—Report de la Fête de l'Océan

Report de la 25ème Fête de l'Océan : Messas en fête fait son cinéma



Devant les incertitudes et les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19 , et confronté aux difficultés de préparation et d'organisation issues de 3 mois de confinement, le conseil d'administration de « Messas en Fête » , en concertation avec la municipalité de Messas , a pris la décision de reporter l'édition 2020 de la « Fête de l'Océan » qui devait se tenir les 12 et 13 septembre prochains .

Elle est reprogrammée les 11 et 12 septembre 2021 en maintenant le thème qui avait été validé pour 2020 à savoir « la fête de l'Océan fait son cinéma ».

Nous donnons donc rendez-vous à tous nos bénévoles et à tous nos fidèles visiteurs pour septembre 2021 en espérant que d'ici là toutes les manifestations festives auront retrouvé leur existence et leur vitalité avec le plaisir de se retrouver et de faire la fête .

Plan canicule



Les administrés inscrits sur la liste des personnes fragilisées sont régulièrement contactés, par téléphone, mais également par l'intermédiaire de visites à leur domicile, lors d'épisodes caniculaires comme cela a été le cas à plusieurs reprises cet été et pendant la crise sanitaire.

Les élu.e.s ont pris soin de leur demander des nouvelles et de vérifier que ces personnes n'avaient besoin d'aide.

N'hésitez pas à vous inscrire sur cette liste en contactant la Mairie ou par mail à accueil@ville-messas.fr

Mutuelle complémentaire



L'association Actiom, en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret, permet à chaque Loirétain, sans conditions ni d'âge, ni de ressources, d'avoir accès à une mutuelle complémentaire santé. Une réunion d'information aura lieu sur notre commune.

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Il devient parfois difficile pour une personne âgée de rester à domicile.

Le ménage, les courses, la confection des repas, la toilette..., tous les gestes de la vie quotidienne deviennent de plus en plus pénibles à assurer. De même, l'organisation d'un retour à domicile après une hospitalisation peut poser quelques problèmes et les démarches administratives deviennent parfois compliquées.

Toutefois, il existe de nombreux services qui facilitent le maintien à domicile : aides ménagères, gardes à domicile, service de soins, auxiliaires de vie, portage de repas, téléassistance, amélioration de l'habitat etc...

Le CLIC RELAIS ENTOUR'ÂGE, service gratuit mandaté par le Conseil Départemental du Loiret, intervient sur les cantons de Beaugency, Cléry St André et La Ferté St Aubin et peut vous aider dans toutes vos démarches administratives et/ou d'accès aux droits.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'évaluation et de suivi pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage.

N'hésitez pas à les contacter si vous avez besoin au **02.38.44.90.20** ou par mail relais.entourage@gmail.com

Conseil des aînés



Notre projet de création d'un conseil des aînés ne pourra hélas pas voir le jour faute de personnes souhaitant y participer.

Cependant, nous souhaitons rester en permanence à l'écoute des besoins et envies de nos administrés et invitons chacun de vous à nous faire part de vos idées ou souhaits : les animations ou autres actions que nous pourrions leur proposer, les aménagements que nous pourrions faire pour leur faciliter la vie à Messas et les rencontres intergénérationnelles que nous pourrions organiser pour consolider les liens entre Messassiens de tout âge.

Vos suggestions sont les bienvenues et seront étudiées avec la plus grande attention. Je vous invite également à vous inscrire à la commission « affaires sociales » pour participer à la vie de la commune.

Permanence de l'adjointe

Madame LOUSTRIC, Adjointe aux Affaires Sociales, envisage de mettre en place une permanence mensuelle d'aide administrative et à l'accès aux droits à partir du mois de janvier 2021.

En attendant, elle se tient à votre disposition sur rendez-vous.

Révision Plan Local d'Urbanisme



La commune a mis en œuvre l'ensemble des modalités de concertation inscrites au sein de la délibération de la révision générale du PLU de Messas, hormis le questionnaire de

concertation qui sera réalisé prochainement. Il comportera différents sujets notamment dans le cadre de vie, sur l'habitat, sur les équipements de votre commune.

Les conseillers se serviront de vos réponses pour l'aménagements du territoire pour les années à venir.

Le document reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit révisé.

Il est donc important de connaître vos priorités.

Travaux période estivale



La période estivale est propice à la réfection des bâtiments communaux et notamment de l'école.

Ainsi, différents travaux ont été entrepris pour que vos enfants soient accueillis à la rentrée scolaire dans les meilleures conditions possibles. L'équipe municipale en fait une priorité.

On note en particulier :

- Installation d'un nouveau four mixte ;
- Peinture sur les circuits de la cour ;
- Remplacement du sable dans le bac à sable ;
- Lasure sur le bâtiment de l'école ;
- Installation d'une poubelle ;
- Mise en place de porte-manteaux supplémentaires pour la garderie ;
- Entretien des espaces verts ;
- Installation d'un vidéoprojecteur au plafond d'une classe.

Travaux rue du Pressoir Bézard



La deuxième phase de la rue du Pressoir Bézard est terminée.

Pour rappel, les travaux engagés avaient pour objectif essentiel, de réduire la vitesse en créant deux plateaux surélevés et quelques places de stationnement sur la chaussée.

La mairie met tout en œuvre pour faire ralentir la vitesse des automobilistes. Les emplacements de stationnement créés, participent à cet objectif.

Ainsi, nous comptons sur vous pour vous y garer. La gendarmerie de Beaugency va coopérer avec la municipalité pour effectuer des contrôles de vitesse.

Travaux carrefour de l'église



La réduction de la vitesse en milieu urbain peut être obtenue par des aménagements spécifiques. Ces aménagements constituent à la fois un moyen d'agir sur les comportements des usagers pour assurer sécurité, commodité et confort des déplacements. C'est aussi une opportunité pour améliorer la qualité de la vie locale.

Les coussins berlinois installés près de ce carrefour seront retirés et placés sur d'autres lieux.

Coussins berlinois

Des coussins berlinois ont été retirés pour la sécurité des usagers compte-tenu de la vétusté des infrastructures.

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL)

Le conseil communautaire d'installation s'est réuni jeudi 9 juillet 2020 à Meung-sur-Loire et a élu présidente : **Pauline MARTIN avec 42 voix.**

Dix Vice-président.e.s complètent le Bureau, aux côtés de Mme la Présidente :

1^{er} VP : M. **Jacques MESAS** (Maire de Beaugency), Sport et Vie associative,

2^{ème} VP : M. **Bernard ESPUGNA** (Maire de Beauce-la-Romaine), Enfance-Jeunesse et Scolaire,

3^{ème} VP : M. **Gérard CORGNAC** (Maire de Cléry-Saint-André), Voirie, Travaux et Bâtiment,

4^{ème} VP : M. **Jean Pierre DURAND** (Maire de Chaingy), Aménagement du territoire et Urbanisme,

5^{ème} VP : Mme **Anna LAMBOUL** (1^{ère} Adjoint au Maire de Lailly-en-Val), Santé et Social,

6^{ème} VP : Mme **Odile BRET** (1^{ère} adjointe et Maire déléguée d'Ouzouer-le-Marché), Tourisme et Communication,

7^{ème} VP : M. **Jean-Marie CORNIERE** (Maire de Dry), Collecte et Traitement des déchets,

8^{ème} VP : Mme **Anita BENIER** (Maire de Baccon), Environnement et Assainissement,

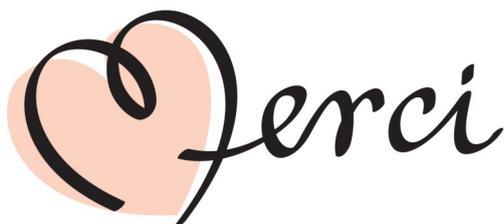
9^{ème} VP : M. **Patrick ECHEGUT** (Maire de Baule), Finances,

10^{ème} VP : M. **Philippe ROSSIGNOL** (1^{er} Adjoint au Maire de Tavers), Economie, Commerce, Artisanat et Agriculture.

AGENDA

- 5 Septembre : Forum des Associations organisé par l'ASLM
- 12-13 septembre : Fête de l'Océan reportée en 2021
- 10 octobre : Campagne de broyage
- 25 octobre : Concert "Age tendre et Music-Hall 60 th'" de Brigitte LECOQ organisé par l'ASLM
- 11 novembre : Cérémonie commémorative

Suivez toutes les manifestations sur le site de MESSAS : <https://messas.fr>



Pour avoir conçu des masques, fait les courses pour la voisine, travaillé à distance, fait des visios avec papi et mamie, êtes allés promener le chien, vous êtes remis au sport, avoir applaudi à 20h, donné des cours à distance, imprimé des attestations pour les voisins...

Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190
MESSAS

Téléphone : 02.38.44.53.02

Messagerie : accueil@ville-messas.fr

Heures d'ouverture au public :

- ◆ Lundi de 16h à 18h30
- ◆ Mardi de 10h à 12h
- ◆ Mercredi de 10h à 12h
- ◆ Jeudi de 15h à 17h
- ◆ Vendredi de 14h à 16h

Retrouvez-nous sur le
Web

www.messas.fr

MESSAS DISCUTE n°1

Septembre 2020

Directeur de Publication :

Grégory GONET, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :
M. Pierre DELBART, Mme Clarence LOUSTRIC, Mme THEVOT Florence, Mme QUISSAC Claire

Impression: mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas